

GESTION DE L'EAU

L'Ardepi, des compétences élargies

L'Ardepi, association régionale pour la maîtrise des irrigations, est un organisme habilité à contrôler les moyens de mesure des prélèvements d'eau.

Depuis le 19 février 2015, l'Ardepi est habilitée, par décision du préfet de bassin, à réaliser des diagnostics de fonctionnement d'installations de mesure de prélèvement d'eau sur une conduite en charge et sur un écoulement à surface libre. Cette habilitation, effective pour l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, permet de répondre au besoin de tout préleveur face à la réglementation qui demande que les installations de mesure de volumes d'eau prélevée dans le milieu naturel soient régulièrement contrôlées par un organisme habilité.

L'Ardepi peut ainsi assurer la pose et le contrôle de tout dispositif de mesure des prélèvements en eau.

Thématiques environnementales

En 2014, l'Ardepi a signé la Charte régionale de l'eau rejoignant ainsi tous les acteurs de la région mobilisés autour d'une gestion durable de la ressource en eau. Avec le soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et à la demande de ses partenaires locaux, l'Ardepi agit pour la maîtrise des irrigations et développe de nouvelles compétences au service de la gestion de l'eau.

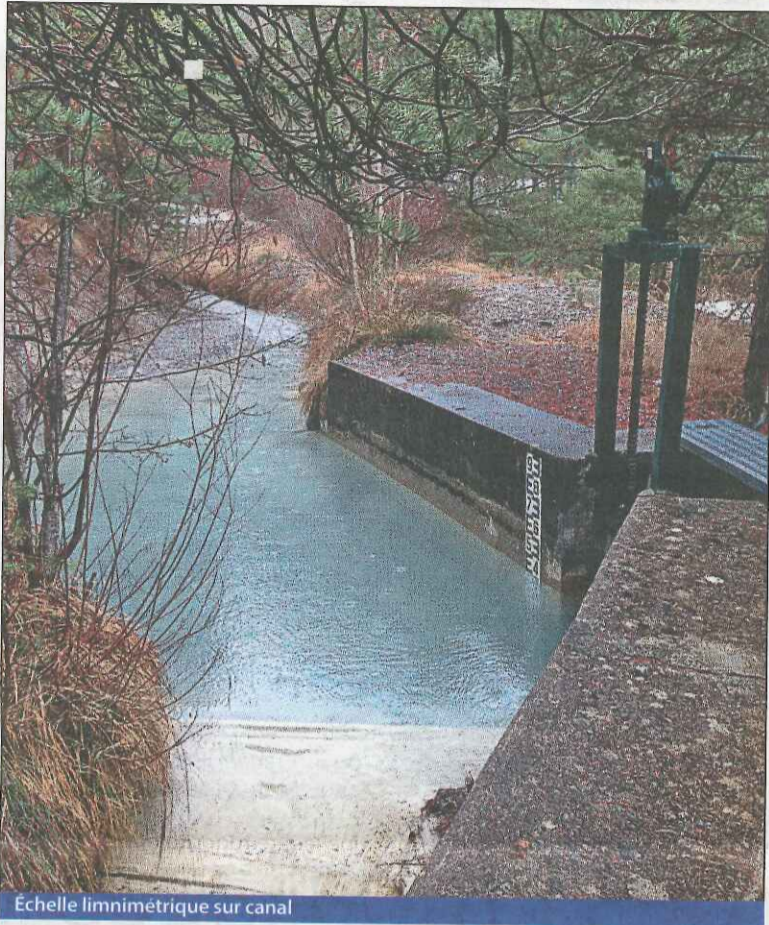
De l'appui aux bassins versants...

Pour répondre aux préoccupations de territoires à forts enjeux quantitatifs de la ressource en eau agricole, l'Ardepi en partenariat avec les Chambres d'agriculture et les Fédérations des structures hydrauliques, oriente ses actions vers des territoires rencontrant des difficultés de mobilisation de ressources en eau. Depuis 2014, deux bassins versants sont à l'étude.

- L'Ouvèze-Ventoux, en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse. L'Ardepi effectue un appui technique aux ASA (associations syndicales autorisées) afin de répondre aux obligations réglementaires concernant les mesures de prélèvement d'eau dans le milieu



Sondes tensiométriques sur culture d'aubergine



Échelle limnimétrique sur canal

naturel et le respect du débit réservé des cours d'eau. Une expertise des installations et des sites de mesure est effectuée afin de valider les dispositifs, d'affiner les mesures ou d'envisager des travaux à effectuer. Une sensibilisation des responsables de structure est menée afin de mieux comprendre l'intérêt de ces mesures et de préciser les relevés à effectuer.

- Le Jabron, en collaboration avec la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. L'Ardepi étudie des projets de retenues collinaires de substitution pour proposer des solutions alternatives aux prélèvements d'eau dans le milieu naturel déficitaire en période estivale. Elle apporte aux responsables locaux des éléments de procédure administrative, de faisabilité technique, financière et réglementaire pour l'élaboration de projet de stockage.

Cinq sites sont ainsi à l'étude pour permettre le maintien d'une agriculture performante tout en s'intégrant dans une réflexion durable de la gestion de l'eau.

Ce travail se poursuit en 2015, des projets d'appui technique à d'autres bassins versants sont à l'étude (Huveaune dans les Bouches-du-Rhône, Caramy-Issole dans le Var, Sud-Ouest Mt Ventoux et Aygues dans le Vaucluse).

...à la réduction des intrants

Pour rendre efficiente la réduction des intrants à la parcelle, une optimisation de l'eau est primordiale. L'Ardepi accompagne les acteurs de la recherche et du développement (station d'expérimentation, Aprel, la Pugère, groupements, Ceta, Chambres d'agriculture) dans leurs conseils. Des actions d'accompagne-

Une nouvelle fiche disponible en avril 2015

La prochaine fiche "eau fertile" éditée par l'Ardepi sera "le compteur volumétrique", outil le plus adapté, en réseau sous pression, pour contrôler ses volumes d'eau, se mettre en conformité avec la réglementation et contribuer à la gestion de la ressource en eau. Rappel : toutes les fiches sont consultables sur le site : www.ardepi.fr

ment du pilotage des irrigations sont développées auprès des producteurs dans l'ensemble de la région et notamment sur la zone vulnérable de Berre en partenariat avec l'Aprel et le Ceta de Berre pour optimiser la fertilisation azotée. Ces actions de terrain sont toujours complétées par de nombreuses actions sur le matériel d'irrigation et les outils de pilotage et des actions de valorisation et communication (formations, réalisation des fiches techniques "eau fertile", ...).

Ardepi contact-ardepi@ardepi.fr ou tel : 04 42 28 95 03



Relevé de suivis d'humidité de sol sur culture d'aubergine

Rappel de la réglementation

La loi du 31 décembre 2006 indique que tout prélèvement d'eau dans le milieu naturel doit comporter un moyen de comptage des volumes prélevés. Le décret d'application du 23 mars 2007 ajoute l'obligation de tenir à jour un cahier d'enregistrement des prélèvements.

L'arrêté du ministère de l'Écologie du 19 décembre 2011 précise les obligations sur les instruments de mesure. En particulier, l'exploitant doit procéder périodiquement à la remise à neuf du dispositif de mesure ou à un diagnostic de fonctionnement par un organisme habilité. L'opération devra se faire soit 9 ans après la dernière remise à neuf, soit 7 ans après le dernier diagnostic.

Pour les installations datant de	Diagnostic de fonctionnement ou remise à neuf à faire avant le
avant le 01/01/2003	1 ^{er} janvier 2015
entre le 01/01/2003 et le 31/12/2006	1 ^{er} janvier 2016
après le 01/01/2007 et le 24/12/2011	1 ^{er} janvier 2017

Pour les installations datant d'après le 24 décembre 2011, le délai de 9 ans s'applique. Pour en savoir plus s'adresser à la DDT de son département.

EN BREF

Le raisin de table bio : quels débouchés et quelles perspectives ?

Pour répondre aux interrogations des producteurs, la Chambre d'agriculture de Vaucluse organise une table ronde rassemblant des représentants de producteurs, les principaux metteurs en marché, ainsi que des opérateurs spécialisés. Elle se tiendra le lundi 20 avril à 16 h au domaine expérimental de la Tapy (Hameau de Serres) à Carpentras.

Cette session d'informations et d'échanges traitera des évolutions et tendances du marché du raisin de table bio ainsi que de l'organisation de la filière (opérateurs spécialisés et organisations de producteurs). Dans un deuxième temps, un zoom sera fait sur les spécificités, débouchés et potentiel de valorisation des principales variétés produites dans le département. La Chambre d'agriculture de Vaucluse invite à cette rencontre tous les producteurs conventionnels envisageant une conversion ainsi que ceux déjà engagés dans la production bio - ou envisageant de diversifier leur offre de fruits/légumes bio par une nouvelle production de raisin de table.

Inscription : <http://doodle.com/wwzhiwwx4tndqvr7>

Loups : promesses non tenues

Alors que 36 loups devaient être abattus dans le cadre du Plan national loup à la fin mars 2015, aucun prélèvement n'a été effectué depuis décembre 2014, déplore la Fédération nationale ovine (FNO) dans un communiqué. Elle accuse le ministère de l'Écologie de ne pas faire le nécessaire pour appliquer cette décision. Résultat, sur les trois premiers mois de l'année 2015, le nombre de victimes du loup a augmenté de 9 % par rapport à l'année dernière. "Encore une fois, c'est aux éleveurs d'assumer les dommages collatéraux, d'autant plus que les indemnités pour les animaux tués en 2014 n'ont toujours pas été versées", constate avec amertume la FNO. Avant de dénoncer le coût pour protéger une espèce "qui n'est plus en voie de disparition" et "qui cause la perte d'une activité d'élevage".

Les Maisons familiales rurales : 100 jeunes en formation

Les sept MFR des Bouches-du-Rhône accueillent aujourd'hui plus de 1 000 jeunes en formation en alternance sous statut scolaire, 250 apprentis et quelques candidats en contrats de professionnalisation. Dans ces établissements de formation, le personnel accompagne individuellement les élèves vers un projet professionnel et personnel abouti. Des maîtres de stage et d'apprentissage les préparent à insérer dans les meilleures conditions le monde du travail. Les résultats sont satisfaisants en terme de réussite aux examens (84,5 %, 692 jeunes présentés à l'ensemble des examens du DNB au BTS) et d'insertion professionnelle (78 % des 160 jeunes en démarche de recherche d'emploi).

Les élèves ou apprentis peuvent intégrer une formation en 4^e, 3^e, CAP/CAPA, Bac pro, techno ou BTS dans les secteurs de l'agriculture, de l'environnement, des services aux personnes et aux entreprises et de l'artisanat. Pour plus de détails, téléphonez au 04 90 53 41 31 ou visitez le site www.mfr-13.com